



Rue du Marché au Charbon, 33 • 1000 Bruxelles • Alias.brussels • contact@alias.brussels
Kolenmarktstraat, 33 • 1000 Brussel

NOS RECOMMANDATIONS

Le travail d'Alias, comme celui des associations engagées pour une société plus juste, prend place dans des systèmes et une société façonnée par des inégalités structurelles. Ces dernières ont des effets concrets et durables sur les vies des personnes que nous rencontrons. La lutte contre ces inégalités constitue le socle de toutes nos recommandations. Il est donc important pour nous de les rappeler en préambule :

- Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement (propriétaires, agences).
- Renforcer la mobilisation de l'opinion publique et des responsables politiques pour garantir l'intégration des publics marginalisés dans toutes les politiques publiques en tenant compte des multiples formes d'oppressions subies.
- Combattre la stigmatisation et les barrières administratives touchant travailleur·euses du sexe, HsH et autres populations vulnérables, afin d'assurer un accès effectif à leurs droits, à la santé, au logement, etc.
- Réaffirmer l'importance de la décriminalisation du travail du sexe comme fondement d'une politique qui défend efficacement les personnes concernées.

1. Améliorer les connaissances et documenter les réalités

1.1 Renforcer la production de connaissances sur les réalités du logement précaire et du travail du sexe

Mener des recherches sur le logement précaire et les pratiques informelles (*plazas*, 50/50) pour produire des données fiables et adapter les politiques publiques et les pratiques professionnelles. Adapter le système de collecte pour suivre l'évolution des pratiques et croiser les informations.

1.2 Favoriser une collaboration étroite entre la recherche, le terrain et les personnes concernées

Associer dès le départ les associations et personnes concernées, et garantir que les résultats profitent prioritairement aux publics vulnérables.



Rue du Marché au Charbon, 33 • 1000 Bruxelles • Alias.brussels • contact@alias.brussels
Kolenmarktstraat, 33 • 1000 Brussel

1.3 Rendre visibles les réalités des *plazas* et du système du 50/50¹

Intégrer ces pratiques dans les analyses institutionnelles, reconnaître leur rôle central et lutter contre leur double invisibilisation (absence de reconnaissance institutionnelle et stigmatisation sociale).

1.4 Cesser la criminalisation des espaces et des pratiques informelles, en reconnaissant leur rôle vital pour les personnes précarisées et marginalisées

Placer la sécurité et la réduction des risques au cœur des politiques publiques, en substituant à la logique répressive une approche fondée sur les droits, la dignité et la santé des personnes concernées.

1.5 Renforcer la compréhension et la connaissance des pratiques informelles

Organiser des focus-groupes avec les personnes concernées pour analyser le fonctionnement, les besoins et les risques associés (pour les *plazas* et le système du 50/50 par exemple).

1.6 Éclairer les zones où les pratiques informelles croisent des situations de traite

Travailler avec des organisations spécialisées (ex. Pag-Asa) pour maintenir une vigilance et lutter efficacement contre les situations de traite.

1.7 Informer, sensibiliser et former les équipes psycho-médico-sociales

Former aux réalités des personnes LGBTQIA+, migrantes et travailleur-euses du sexe, et sensibiliser au rôle central des formes d'hébergement informelles dans la survie.

2. Intégrer l'analyse des discriminations structurelles dans la réflexion et le travail institutionnel afin de transformer durablement les pratiques professionnelles et les modes d'action publics

2.1 Adapter les pratiques et les infrastructures

Modifier les procédures et infrastructures (accueil, formulaires...) pour réduire les discriminations (intimité, procédure/anamnèse d'accueil), créer des dispositifs spécifiques pour les minorités de genre et sexuelles, et améliorer la coopération entre services (ex. AIS, CPAS). Améliorer les collectes de données dans ce domaine.

¹ Le système du 50/50 est une forme d'exploitation informelle dans laquelle une personne en Belgique finance l'arrivée et l'installation d'une personne migrante, qui doit ensuite lui reverser la moitié de ses revenus issus du travail du sexe pour une durée indéterminée.



Rue du Marché au Charbon, 33 • 1000 Bruxelles • Alias.brussels • contact@alias.brussels
Kolenmarktstraat, 33 • 1000 Brussel

2.2 Former et sensibiliser les professionnel·les

Formation obligatoire à la non-discrimination et aux réalités spécifiques (sans-papiers, HsH, travailleur·euses du sexe) pour tous les niveaux hiérarchiques et dans les politiques RH. Renforcer la sensibilisation aux pratiques inclusives et respectueuses afin de garantir un accueil, un accompagnement et des interventions réellement adaptés aux besoins des publics concernés.

2.4 Renforcer les dispositifs d'accompagnement

Offrir un accompagnement social et administratif global, et un soutien psychologique prenant en compte les traumatismes liés aux violences institutionnelles et à la stigmatisation. Tenir compte des réalités spécifiques des minorités de genre et sexuelles, des travailleur·euses du sexe et des populations migrantes.

2.5 Améliorer les dispositifs d'hébergement d'urgence

Augmenter le nombre de places, garantir des conditions dignes, créer des dispositifs adaptés aux minorités de genre et sexuelles, prévenir la stigmatisation et développer la coopération avec les acteur·ices de logement temporaire. Identifier et prévenir les pratiques discriminatoires, tout en renforçant la formation des intervenant·es sociaux·ales.

3. Encourager et soutenir les initiatives autonomes, communautaires et solidaires

3.1 Reconnaître et légitimer les initiatives communautaires

Considérer les projets d'habitats autogérés comme des partenaires du travail social et des politiques publiques, valoriser leur visibilité et leur reconnaissance institutionnelle.

3.2 Soutenir concrètement le développement de projets collectifs

Accompagner et soutenir les projets de colocation, maisons solidaires et autogérées (ex. *Daryacu*, *TSFB*, *Fast*), pour travailleur·euses du sexe, minorités de genre et personnes en situation de précarité

3.3 Favoriser les collaborations

Encourager les partenariats entre structures institutionnelles, services sociaux et projets communautaires, et soutenir leur viabilité et pérennité.

4. Reconnaître et intégrer le lien entre accès au logement et travail du sexe

4.1 Considérer le logement comme un espace de travail sécurisé



Rue du Marché au Charbon, 33 • 1000 Bruxelles • Alias.brussels • contact@alias.brussels
Kolenmarktstraat, 33 • 1000 Brussel

Penser le logement comme un lieu où le travail du sexe peut s'exercer en sécurité. Garantir une proximité entre le logement et les zones de travail, avec des conditions d'accueil décentes et discrètes et l'interdiction de clauses discriminatoires.

4.2 Soutenir les initiatives autogérées

Stimuler et accompagner le développement de projets de colocation et coopératives autogérées adaptées au travail du sexe, comme leviers de sécurité et autonomie.

4.3 Faciliter la stabilité et l'insertion

Créer des logements déstigmatisés, accessibles aux personnes sans papiers, proposer des aides concrètes à la réinsertion et à l'accompagnement vers la propriété pour celles et ceux en voie de régularisation.

5. Garantir un accès à un logement digne et inconditionnel pour toutes et tous

5.1 Assurer un accès sans condition de statut ou de revenus

Développer les initiatives qui offrent un accès inconditionnel et direct au logement aux personnes, y compris sans papiers ou en situation irrégulière, dépénaliser l'occupation de survie (squats) et protéger les personnes contre les expulsions immédiates et poursuites liées au séjour pendant l'hébergement. Interdire toute exigence de titre de séjour, numéro de registre national ou statut légal pour accéder à l'hébergement d'urgence, aux logements de stabilisation ou accompagnés.

5.2 Développer des dispositifs inclusifs et sécurisés

Créer des logements dédiés et adaptés aux publics les plus exposés à l'exclusion en tenant compte de leurs besoins spécifiques (travailleur·euses du sexe, LGBTQIA+, migrantes, demandeur·euses d'asile).

5.3 Inclure les personnes concernées dans la gouvernance et les décisions

Associer directement les personnes concernées à la réflexion, décision et mise en œuvre des politiques de logement et de régularisation.

5.4 Faciliter la régularisation après stabilisation

Assurer que le logement stabilise avant régularisation, et créer des statuts de protection liés à la vulnérabilité pour sécuriser l'accès au logement.